



Chères consœurs, chers confrères,

Depuis le 29 juin, une maladie classée A au titre de la Loi Santé Animale, la Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine, a fait son apparition sur le territoire français dans les départements de Savoie et Haute-Savoie.

Cette maladie qui ne touche que les bovins, buffles et zébus, fait l'objet de mesures très strictes visant à son éradication :

- Déclaration obligatoire
- Dépeuplements des unités épidémiologiques (lots touchés) concernées
- Restriction de mouvements
- Campagne de vaccination obligatoire de toutes les espèces sensibles dans une zone de 50 kms autour des foyers

Certaines de ces mesures, et en particulier le dépeuplement, suscitent beaucoup d'interrogations voire de contestations, non seulement de la part de certains professionnels de l'élevage mais également du grand public.

Cette remise en question permanente est épuisante pour nos confrères des départements concernés (Savoie, Haute-Savoie, Ain et Isère) qui travaillent sans répit pour contenir le plus rapidement possible cette épizootie et ainsi protéger les filières du reste du territoire, principal objectif des mesures prises, douloureuses mais malheureusement nécessaires.

Notre profession jouit d'une image positive de sachants capables de démocratiser leur savoir auprès du grand public.

C'est pourquoi, en tant que relais d'une information fiable et vérifiée, nous souhaitons vous apporter les éléments qui vous permettront, le cas échéant, de répondre aux questions de vos clients.

Vous trouverez ci-après toutes les ressources nécessaires pour ce faire.

## Un grand merci pour votre implication

Pour aller vite :

- Fiche argumentaire DNC :  
[https://drive.google.com/file/d/1W5yq1ocLkcsqG7bFK23Q\\_4deeH5dsQfu/view?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/file/d/1W5yq1ocLkcsqG7bFK23Q_4deeH5dsQfu/view?usp=drive_link)
- Bulletin épidémiologique - Dermatose nodulaire contagieuse des bovins : état des connaissances et situation épidémiologique dans les Balkans au 31 juillet 2016 :  
[https://drive.google.com/file/d/1Wa1B4KfRROE1mRdBUxNBiCXyLTyvW5lt/view?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/file/d/1Wa1B4KfRROE1mRdBUxNBiCXyLTyvW5lt/view?usp=drive_link)
- FAQ du Ministère :  
<https://agriculture.gouv.fr/dermatose-nodulaire-contagieuse-des-bovins-dnc-point-de-situation-et-foire-aux-questions>
- FAQ des GTV :  
[https://drive.google.com/file/d/1UG62NCZluxyguBZdTglgZgjjbJj8ZfZu/view?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/file/d/1UG62NCZluxyguBZdTglgZgjjbJj8ZfZu/view?usp=drive_link)

Pour aller plus loin : sites [GTV BFC](#) et [GTV Aura](#)

Votre OVVT (Organisation Vétérinaire à Vocation Technique) met à votre disposition une documentation importante : suivez leurs mails et signalez-lui vos adresses mails si elles ne sont pas dans les envois de l'OVVT.